CERTIFICAT MEDICAL
BNSSA

L'original d'un certificat médical pour tout candidat à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ou à l'examen de révision de ce Brevet.

Je soussigné(e) _____,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M., Mme : *(nom et prénom)*

_____

et avoir constaté qu'il / elle *(rayer la mention inutile)* ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences ci-dessous :

A_____, le _____

Signature et cachet du médecin

ACUITE VISUELLE

Sans correction

- Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

- Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

Avec correction

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil à au moins 8/10.
- Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé